

LOGO de  
l'entreprise

Exercice  
**2010**

**BILAN ANNUEL D'ACTIVITE DE VIDANGE DE L'ENTREPRISE**

---

Présenté conformément à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
- arrêté du 7 septembre 2009 relatif à l'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

## PREAMBULE

---

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit la vidange des installations d'assainissement non collectif par des personnes agréées par le Préfet.

En application de cette loi, l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif à l'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif, crée de nouvelles obligations pour les entreprises de vidange.

En effet chaque professionnel de ce domaine d'activité doit déposer une demande d'agrément en préfecture du département du siège de l'entreprise, au plus tard le 9 avril 2010.

L'agrément est accordé pour 10 ans, renouvelable sur demande du bénéficiaire, dans le département de domiciliation de l'entreprise.

Chaque préfecture publie une liste des personnes agréées sur son site Internet.

Cet arrêté prévoit d'une part, pour l'entreprise, d'utiliser un bordereau de suivi des matières de vidange qui permet d'assurer une bonne traçabilité de ces sous produits de l'assainissement, et d'autre part, de fournir annuellement au Préfet du département qui lui a accordé son agrément, avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année n, un bilan d'activité de l'exercice de l'année n-1.

Le contenu minimum de ces documents est également fixé par la réglementation.

Le rapport d'activité qui est présenté ci-après dresse le suivi annuel de l'année \_\_\_\_\_ de l'entreprise \_\_\_\_\_ en matière de collecte et d'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

# SOMMAIRE

	Page n°
<b>1 - Présentation générale de l'entreprise</b>	<b>3</b>
1.1 Données administratives	3
1.2 Moyens de l'entreprise	3
1.2.1 moyens humains	3
1.2.2 moyens matériels	4
1.2.3 évolutions envisagées	4
<b>2 - Activité de vidange des installations d'assainissement non collectif</b>	<b>4</b>
2.1 Quantité totale de matières de vidange	4
2.2 Nombre d'installations vidangées par commune	4
<b>3 Les filières d'élimination</b>	<b>5</b>
3.1 identification des filières de traitement	5
3.1.1 Elimination en site de traitement	5
3.1.2 Elimination par épandage agricole	5
3.2 répartition des volumes éliminés	5
3.2.1 Volumes dépotés en site de traitement	5
3.2.2 Volumes traités par épandage agricole	5
3.3 attestation(s) signée(s) par le(s) responsable(s) des filières d'élimination	5
<b>Annexe 1</b>	
Copies des conventions de dépotage ayant fait l'objet d'un renouvellement dans l'exercice	6
<b>Annexe 2</b>	
Copie de l'arrêté préfectoral du ___ / ___ / ___ approuvant le plan d'épandage pour la valorisation des matières de vidange	7
<b>Annexe 3</b>	
Extrait du registre de suivi du plan d'épandage pour la valorisation des matières de vidange	8
<b>Annexe 4</b>	
Copies des attestations annuelles signées par le responsable des sites de dépotages mentionnant les volumes annuels réceptionnés	9
<b>RAPPORT</b>	<b>10</b>

# 1 - Présentation générale de l'entreprise

---

## 1.1 Données administratives

les différentes informations administratives concernant l'entreprise \_\_\_\_\_ sont les suivantes :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de SIREN : \_\_\_\_\_

Nom du chef d'entreprise : \_\_\_\_\_

Référent pour ce dossier : \_\_\_\_\_

Téléphone bureau : \_\_\_\_\_

Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Activité principale de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Activité(s) secondaire(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'entreprise assure des prestations de vidange du lundi au vendredi de \_\_\_\_ heures à \_\_\_\_ heures. Les interventions pratiquées le samedi sont facturées à un coût *différent/identique* de celle effectuées en semaine.

*Des interventions d'urgence sont possibles 7j/7 en dehors des heures d'ouverture ordinaire. Elles sont facturées à un coût particulier (à modifier si besoin).*

## 1.2 Moyens de vidange de l'entreprise

### 1.2.1 moyens humains

l'entreprise emploie \_\_\_\_ personnes. Elles sont réparties de la manière suivante :  
un chef d'entreprise

\_\_\_\_ personnes en charge du suivi administratif (comptabilité, accueil, secrétariat, commercial, marketing....)

\_\_\_\_ personnes assurant l'entretien et la maintenance des véhicules et matériels

\_\_\_\_ personnes en charge de la collecte des matières de vidange

\_\_\_\_ personnes responsables du centre de traitement géré par l'entreprise

etc ...

### 1.2.2 moyens matériels

l'entreprise \_\_\_\_\_ possède \_\_\_\_\_ camions de vidange.  
 \_\_\_\_\_ véhicules hydrocureurs classiques et \_\_\_\_\_ camions dits 'recycleurs' permettant la collecte sélective des matières de vidange

### 1.2.3 évolutions envisagées

Compte tenu de l'évolution d'activité par rapport à l'an passé (+/- % sur le chiffre d'affaire - information optionnelle), l'entreprise envisage le recrutement/le départ de \_\_\_\_\_ salariés et l'achat/la vente de \_\_\_\_\_ engins de type \_\_\_\_\_ / ou n'envisage aucune modification de ses moyens matériels et humains (A modifier et à compléter en fonction de la situation de l'entreprise).

## 2 - Activité de vidange des installations d'assainissement non collectif

### 2.1 Quantité totale de matières de vidange

Durant l'année 2010, l'entreprise \_\_\_\_\_ a collecté \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> de matières de vidange extraites des installations d'assainissement individuel soit \_\_\_\_\_ tonnes de matières de sèches.  
 Elle a parcouru \_\_\_\_\_ kilomètres Le rayon d'activité global de l'entreprise s'étend de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### 2.2 Nombre d'installations vidangées par commune

Le tableau qui suit présente le nombre d'installations vidangées par commune ainsi que les volumes totaux associés pour l'année 2010.

communes	Nombre d'installations ANC vidangées	Volumes collectés (en m <sup>3</sup> )
<b>Total :</b>	<b>installations</b>	<b>m<sup>3</sup></b>

L'entreprise \_\_\_\_\_ est intervenue sur \_\_\_\_\_ communes et a collecté \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> de matières de vidange pour \_\_\_\_\_ installations d'assainissement non collectif soit une moyenne de \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/installation.

## 3 - Les filières d'élimination

### 3.1 identification des filières de traitement

#### 3.1.1 Elimination en site de traitement

L'entreprise \_\_\_\_\_ possède une (des) convention(s) de dépotage en centre(s) de traitement ( station d'épuration, centre de compostage, fumière, filtres plantés de roseaux, lagunage, méthanisation...) pour les sites suivants :

Site de dépotage	Date de validité de la convention	Volumes autorisés (en m <sup>3</sup> )

Les copies des conventions de dépotage sont présentées en annexe 1 du présent rapport.

#### 3.1.2 Elimination par épandage agricole

Une partie des volumes collectés sont éliminés en épandage agricole selon le plan d'épandage approuvé par arrêté préfectoral en date du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_. Une copie de cet arrêté préfectoral est joint en annexe 2 ainsi que les analyses réglementairement effectuées tous les 1000m<sup>3</sup>.

### 3.2 répartition des volumes éliminés

#### 3.2.1 Volumes dépotés en site de traitement

Site de dépotage	Volumes totaux annuels (en m <sup>3</sup> )

#### 3.2.2 Volumes traités en épandage agricole

Durant l'année 2010, \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> de matières de vidange ont été valorisés par épandage agricole conformément à l'arrêté préfectoral du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_. Les données sont consignées dans le registre de suivi du plan de fertilisation et de valorisation des matières de vidange. Un extrait est présenté en annexe 3.

Ainsi \_\_\_\_\_ tonnes de matières sèches ont été épandues sur une surface totale de \_\_\_\_\_ hectares. L'apport en azote sur cette surface à été de \_\_\_\_\_ kilogrammes pour une moyenne à l'hectare de \_\_\_\_\_ Kg d'azote.

### 3.3 attestation(s) signée(s) par le(s) responsable(s) des filières d'élimination

Conformément à la réglementation en vigueur, les attestations de dépotage pour chaque moyen de traitement des matières de vidange utilisé par l'entreprise \_\_\_\_\_ sont signées par le responsable de chacun de ces sites et sont présentées en annexe 4. Elles mentionnent les volumes réceptionnés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010.

## Annexe 1

---

Copies des conventions d'autorisation d'accès en site de dépotage

Uniquement celles à périodicité annuelle pour attester du maintien du dépotage dans ces sites

## Annexe 2

---

Copie de l'arrêté préfectoral du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ approuvant le plan d'épandage pour la valorisation des matières de vidange

## **Annexe 3**

---

Extrait du registre de suivi du plan d'épandage pour la valorisation des matières de vidange

## **Annexe 4**

---

Copies des attestations annuelles signées par le responsable des sites de dépotages mentionnant les volumes annuels réceptionnés

Annexe 5 : Registre de suivi des bordereaux des matières de vidange

La circulaire à paraître mentionne que l'entreprise doit joindre son registre de suivi des bordereaux. A voir si cette information se recoupe avec le tableau effectué dans les pages précédentes et :ou s'il convient de joindre un extrait ou la totalité du registre (inimaginable concrètement en terme de centaines de feuilles que cela peut représenter !! mais l'administration centrale n'en a peut être pas conscience...)

## RAPPORT

Transmis au Préfet des Côtes d'Armor le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Autre transmission